



Equipes SD, VSD et SDL :

Une victoire juridique de la CGT :

Une très grande nouvelle pour les salariés du groupe PSA et pour toute la Métallurgie !

Suite à l'action démarrée en 2019 par les syndicats CGT des usines PSA de : CAEN, VALENCIENNES, CHARLEVILLE, DOUVRAIN, HORDAIN, BORNAY, TREMERY, POISSY, MULHOUSE, RENNES, SEPT-FONS, SOCHAUX et de la Fédération nationale de la Métallurgie :

La CGT du groupe PSA a gagné son procès contre la direction centrale de PSA en cour d'appel de Versailles, le jeudi 3 Mars 2022, sur le calcul illégal des primes pour les salariés travaillant en équipe de suppléance en fin de semaine.

Dès la réception de l'ordonnance du jugement, PSA sera tenu d'appliquer la loi et devra payer correctement les majorations à 50% sur les heures de nuit du week-end.

Les bulletins de paies devront obligatoirement en tenir compte à partir du mois d'Avril. Notre action juridique fait jurisprudence sur toute la Métallurgie et même au-delà.

Les salariés qui travaillent ou travailleront en SD, VSD ou SDL vont toucher de 50 à 150 € en plus tous les mois (selon le nombre d'heure de nuit dans l'horaire) soit environ 650 à 1950 € par an !

En parallèle de **cette importante VICTOIRE**, il est nécessaire que chaque salarié qui a travaillé en horaire de fin de semaine il y a moins de 3 ans constitue un dossier aux Prud'hommes pour réclamer le remboursement du vol sur ses primes (on ne peut que réclamer que sur 3 années en arrière aux Prud'hommes).

Les militants CGT s'engagent à vous aider à constituer votre dossier aux Prud'hommes et à le prendre en charge juridiquement.

N'hésitez pas à nous contacter dès à présent. La Justice est lente. Plus tôt les dossiers seront faits, plus tôt vous récupérerez votre dû.

Les salaires devraient être payés à 100 % !

Un mois après l'annonce de 13,4 milliards d'euros de bénéfices en 2021 malgré moins de voitures produites, la direction de Stellantis nous fait payer pour ses problèmes d'approvisionnements. C'est de nouveau du travail à la carte, du chômage et **au final une paie amputée.**

Nous sommes quasiment tous repassés sous le seuil des - 84H00 du compteur de modulation (CMOD). Les jours non travaillés ne sont plus payés qu'à 84 %, et ces jours-là, primes de poste, de transport, etc., ne sont pas payées non plus... Pour les intérimaires c'est encore pire.

**C'est scandaleux et cela s'ajoute à la flambée des prix qui ampute aussi nos paies !
Ce n'est pas nous qui organisons la production, pour la CGT, PSA doit payer à 100% !**

Intéressement / Participation : faite votre choix avant le 4 avril !



La CGT dénonce régulièrement cette politique de PSA qui privilégie les primes au détriment d'augmentations générales significatives. Mais ces primes sont une partie de notre dû et nous les prendrons. Elles ne règlent pas la question des salaires insuffisants mais combleront peut-être un découvert, régleront des factures onéreuses... ou permettront des activités et loisirs que nous ne pouvons pas nous permettre le reste de l'année. **Pour les percevoir sur nos comptes en banque à partir du 8- avril, il faut impérativement demander à les percevoir, le**

cas échéant elles seront placées et bloquées...

Vous devrez faire votre choix (tout percevoir, placement etc...) **jusqu'au 4 avril** sur le site <https://www.interepargne.natixis.com> ou par retour de courrier. La direction centrale annonce **un paiement autour du 8 avril** (selon les délais bancaires). *Pour consulter l'accord (conditions de versement et d'attribution page 6), allez sur notre site internet en flashant le QR code.*

**Pour être plus fort face aux patrons,
adhère au syndicat CGT Stellantis Rennes la Janais**

Pour une CGT forte et combative au service de tous les salariés

Nom Prénom.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

E-Mail.....

Tél.....

Secteur.....Équipe.....

SANS LA CGT....



AVEC LA CGT....

